



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 27 novembre 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, MM. Thierry MESNIL, Daniel KOCH, Francis GATEAU, Philippe LANCIA, Mme Céline ABED-MARCILLET

Absente :

Mme Denise SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- 1 Colis de Noël 2024
- 2 Aide financière suite incendie maison
- 3 Bourse au permis, année 2025

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 11 septembre 2024.

Délibération n° 2024/0005

Aide financière suite incendie logement

M. le Président rappelle que, vendredi 8 novembre dernier, un incendie a ravagé une maison, lors de ce sinistre, la famille a tout perdu.

M. le Président expose la situation de la famille, a savoir les actions mises en place pour l'aider à se reloger. Il invite le conseil d'administration à délibérer sur une aide éventuelle.

Le conseil d'administration, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 €. Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire de la famille.

Délibération n° 2024/0006
Mise en place de deux bourses au permis

La commune de LADOIX-SERRIGNY a mis en place, depuis 2016, le dispositif BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE.

Cette bourse est allouée à un candidat de la Commune pour financer en partie son permis de conduire (800 € pour une bourse).

En contrepartie, le jeune âgé de 18 à 25 ans s'engage à participer à la vie de sa commune, au travers d'une activité à caractère social ou communal, pour une durée de 80 heures.

Une charte est signée avec l'auto-école choisie par le candidat boursier, la somme de 800 € est versée (après les heures effectuées par le candidat) directement à l'auto-école.

Le conseil d'administration **ACCEPTE** de reconduire ce dispositif afin de l'inscrire au budget 2025 et inscrit 2 bourses pour l'année 2025.

Questions diverses

1) Colis de Noël 2024

Un dernier point est fait pour les colis de Noël 2024.

M. le Président informe les membres du conseil d'administration que les colis seraient disponibles entre le 13 et 15 décembre 2024.

2) Don de 50 €

M. le Président informe l'assemblée qu'il a perçu un don de 50 € pour le CCAS. Cette somme sera encaissée sur le budget principal et au moment de l'élaboration du budget 2025, elle sera reversée au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Président,
Jérôme FOL.

